

Décision

Générale

colonial

Décision n° 398 reconnaissant la qualité d'ancien combattant aux personnes désignées dans la présente décision

n° 398

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 février 1953

Numéro JO
n° 9 du 25/07/1953

Date du numéro
25 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La qualité de combattant est reconnue aux personnes dont les noms suivent Bouchez (Marcel). Mle 244, domicilié à Djibouti ; Drillon (Robert-Léon-Marius), Mle 9040, domicilié à Djibouti; Ferlicot (Jacques). Mle 679, domicilié à Djibouti ; Morel (Gilbert-Louis), Mile 357, domicilié à Djibouti ; Piset (Jean-Jacques). Mle 209, domicilié à Djibouti; Prelat (Roger-Jules-Ernest), Mle 1048, domicilié à Djibouti ; Robillon (Roland), Mle B. 11 158, domicilié à Djibouti ; Ricaud (Charles), Mle C. 13678, domicilié à Djibouti ; Rousset (Louis-Claudius), domicilié à Djibouti ; Vincent (Jeannot-Eusène). Mle 85, domicilié a Djibouti; Abdi Kalif, Mle 1777, domicilié à Djibouti ; Ibrahim Obsie, Mile 2391, domicilié à Djibouti ; Djama Ali, Mle 318, domicilié à Djibouti : Hussein Abderamane, Mle 1595, domicilié à Djibouti; Nour Didar, Mle 1492, domicilié à Djibouti. Le Secrétaire administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.